



MAIRIE DE
CHARLEVAL
EN PROVENCE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 1^{er} juillet 2020 à 20h30

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, le 26 juin 2020 pour la réunion qui a eu lieu le 1^{er} juillet 2020 à 20h30, au Centre Culturel.

Présents : Yves WIGT, Nathalie FAURE, Laurent MOURE, Mylène BOYER, Jean-Luc SUAU, Sylvie FABRE, Philippe PIRAS, Christiane OLLIVIER, Elisabeth CAYOL, Christine WIGT, Dominique LACROCQ, Gérard MARCHETTI, Jean-Charles MALGA, Jérôme SOULIER, Nadège PIGAGLIO, Sylvain BAGARRI, Solenn BLANCHOT, Nicolas GIRARD, Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD

Ont donné pouvoir : Vincent TROTTET à Nathalie FAURE, Cédric TROTABAS à Gérard MARCHETTI

Absents :

Président : Monsieur Yves WIGT

Secrétaire de séance : Madame Nathalie FAURE

Le compte rendu de la réunion précédente du Conseil municipal est adopté, sans modification, à l'unanimité des membres présents.

Au cours de la réunion, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, a adopté les délibérations suivantes :

2020-27 Compte de Gestion du Receveur – Exercice 2019 – Budget principal de la Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie de Lambesc et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant la date prévue par la loi. En raison de la pandémie, celle-ci était fixée au 1^{er} juillet cette année.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures de compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,



MAIRIE DE
CHARLEVAL
EN PROVENCE

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre (Nicolas GIRARD, Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD), décide :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion du receveur pour la Commune concernant l'exercice 2019 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2020-28 Compte de Gestion du Receveur – Exercice 2019 – Budget annexe Lotissement Rompidou

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 pour le budget annexe lotissement Rompidou a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie de Lambesc et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant la date prévue par la loi. En raison de la pandémie, celle-ci était fixée au 1^{er} juillet cette année.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures de compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,
Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre (Nicolas GIRARD, Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD), décide :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion du receveur pour le budget annexe lotissement Rompidou concernant l'exercice 2019 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2020-29 Compte de Gestion du Receveur – Exercice 2019 – Budget annexe Vie Culturelle et Activités Touristiques (ex Office de Tourisme)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à 2343-10 ;



MAIRIE DE
CHARLEVAL
EN PROVENCE

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 pour le budget annexe Vie Culturelle et Activités Touristiques (ex Office de Tourisme) a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie de Lambesc et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant la date prévue par la loi. En raison de la pandémie, celle-ci était fixée au 1^{er} juillet cette année.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures de compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,
Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre (Nicolas GIRARD, Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD), décide :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion du receveur pour le budget annexe Vie Culturelle et Activités Touristiques concernant l'exercice 2019 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2020-30 Compte Administratif – Exercice 2019 – Budget principal de la Commune
--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à R. 2342-12 ;

Vu la délibération n°2019-26 du conseil municipal en date du 3 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune, avec reprise de résultat antérieur ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Nathalie FAURE, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 18 voix pour et 4 contre (Nicolas GIRARD, Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD), décide :

- **D'ADOPTER** le compte administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :



MAIRIE DE
CHARLEVAL
EN PROVENCE

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

		Investissement :	Fonctionnement :
Résultats budgétaires de l'exercice 2019	Recettes	1 800 627.34	2 798 180.12
	Dépenses	3 677 869.03	2 794 142.12
	Excédent		4 038.00
	Déficit	- 1 877 241.69	
Résultat à la clôture de l'exercice 2018		172 952.15	1 721 000.77
Part affectée à l'investissement Exercice 2019		1 121 000.77	
Résultat de l'exercice 2019		- 1 877 241.69	4 038.00
Résultat de clôture de 2019		- 583 288.77	604 038.00

2020-31 Compte Administratif – Exercice 2019 – Budget annexe Lotissement Rompidou

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à R. 2342-12 ;

Vu la délibération n°2019-27 du conseil municipal en date du 3 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019, avec reprise de résultat antérieur ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Nathalie FAURE, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 18 voix pour et 4 contre (Nicolas GIRARD, Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD), décide :

➤ **D'ADOPTER** le compte administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

		Investissement :	Fonctionnement :
Résultats budgétaires de l'exercice 2019	Recettes	403 705.80	857 678.76
	Dépenses	6 890.00	410 595.80
	Excédent	396 815.80	447 082.96
	Déficit		
Résultat à la clôture de l'exercice 2018		- 978 710.53	-18 571.33
Part affectée à l'investissement Exercice 2019			
Résultat de l'exercice 2019		396 815.80	447 082.96
Résultat de clôture de 2019		- 581 894.73	428 511.63

2020-32 Compte Administratif – Exercice 2019 – Budget Vie Culturelle et Activités Touristiques (ex Office de Tourisme)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à R. 2342-12 ;



MAIRIE DE
CHARLEVAL
EN PROVENCE

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la délibération n°2019-28 du conseil municipal en date du 3 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019, avec reprise de résultat antérieur ;
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Nathalie FAURE, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 18 voix pour et 4 contre (Nicolas GIRARD, Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD), décide :

➤ **D'ADOPTER** le compte administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

		Investissement :	Fonctionnement :
Résultats budgétaires de l'exercice 2019	Recettes	0	70 902.01
	Dépenses	0	52 177.51
	Excédent		18 724.50
	Déficit		
Résultat à la clôture de l'exercice 2018		6 385.03	-25 639.30
Part affectée à l'investissement Exercice 2019			
Résultat de l'exercice 2019		0	18 724.50
Résultat de clôture de 2019		6 385.03	-6 914.80

2020-33 Affectation des résultats – Exercice 2020 – Budget principal de la Commune

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 pour la commune en adoptant le compte administratif.

Ce dernier fait apparaître le solde d'exécution (résultat de clôture) suivant :

- un **excédent** de la section de fonctionnement de : 604 038.00 €
- un **besoin de financement** de la section d'investissement de : 583 288.77 €

Par ailleurs, la section d'investissement comporte des restes à réaliser :

- en recettes : 1 504 659.00 €
- en dépenses : 1 599 640.00 €

Le solde des restes à réaliser est de 94 981.00 €.

En conséquence,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre (Nicolas GIRARD, Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD), décide :



MAIRIE DE
CHARLEVAL
EN PROVENCE

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

➤ **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- 583 288.77 € en report (dépenses) au compte 001 « Résultat d'Investissement reporté »
- 426 931.00 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »
- 177 107.00 € en report (recettes) au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

2020-34 Affectation des résultats – Exercice 2020 – Budget annexe Lotissement Rompidou

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, pour le budget annexe Lotissement Rompidou, en adoptant le compte administratif ; ce dernier fait apparaître un résultat de clôture suivant :

- un **excédent** de la section de fonctionnement de : 428 511.63 €
- un **besoin de financement** de la section d'investissement de : 581 894.73 €

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre (Nicolas GIRARD, Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD), décide :

➤ **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- 581 894.73 € en report (dépenses) au compte 001 « Résultat d'investissement reporté »
- 335 894.73 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »
- 92 616.90 € en report (recettes) au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

2020-35 Affectation des résultats – Exercice 2020 – Budget annexe Vie Culturelle et Activités Touristiques (ex Office de Tourisme)

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, pour l'Office de Tourisme, en adoptant le compte administratif ; ce dernier fait apparaître un résultat de clôture suivant :

- un **déficit** de la section de fonctionnement de : 6 914.80 €
- un **excédent de financement** de la section d'investissement de : 6 385.03 €

N'ayant pas de besoin de financement de restes à réaliser d'investissement et n'ayant aucun déficit d'investissement de l'exercice,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre (Nicolas GIRARD, Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD), décide :



MAIRIE DE
CHARLEVAL
EN PROVENCE

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

➤ **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- 6 385.03 € en report (recettes) au compte 001 « Résultat d'investissement reporté »
- 6 914.80 € en report (dépenses) au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

2020-36 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L.2331-3 ;

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu les lois de finances annuelles et notamment la loi de finances 2020 ;

Monsieur le Maire expose qu'en application de la loi de finances pour 2020 et de la réforme de la fiscalité directe locale, une décision de reconduction du taux de taxe d'habitation (TH) sur 2020 n'est pas nécessaire.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales (compte 73111) de 773 381.00 € pour l'exercice 2020 ;

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

➤ **DE FIXER** les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit, soit :

Taxes	Taux année n-1 (%)	Taux année en cours (%)	Bases d'imposition prévisionnelle 2020 (€)	Produit fiscal attendu (€)
Taxe Foncière (Bâti)	12.51	12.51	2 707 000	338 646
Taxe Foncière (Non Bâti)	48.11	48.11	129 900	62 495
Total produit fiscal attendu				401 141
TOTAL DES RENTREES FISCALES (produit fiscal + TH)				773 381

Pour information

Taxes	Taux année n-1 (%)	Taux année en cours (%)	Bases d'imposition prévisionnelle 2020 (€)	Produit prévisionnel (€)
Taxe Habitation	10.34	10.34	3 600 000	372 240

2020-37 Budget Primitif 2020 – Budget Principal de la Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311 -1 à L. 2343-2 ;



MAIRIE DE
CHARLEVAL
EN PROVENCE

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu les deux précédentes délibérations du Conseil municipal, d'une part, approuvant le compte administratif de l'exercice 2019 et d'autre part, décidant de l'affectation des résultats de ce même exercice ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 31 juillet 2020 en raison de la situation sanitaire due au coronavirus ;

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre (Nicolas GIRARD, Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD), décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

➤ PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2020 DE LA COMMUNE
VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 932 794.00	2 755 687.00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	/	/
	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	/ (si déficit)	177 107.00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 932 794.00	2 932 794.00



MAIRIE DE
CHARLEVAL
EN PROVENCE

INVESTISSEMENT

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT		
	VOTES AU TITRE DU PRESENT		
	BUDGET (y compris le compte 1068)	2 061 429.00	2 739 698.77
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 599 640.00	1 504 659.00
	001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	583 288.77 (si solde négatif)	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 244 357.77	4 244 357.77

2020-38 Budget Primitif 2020 – Lotissement Rompidou

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de budget annexe Lotissement Rompidou pour l'exercice 2020 présenté dans le rapport sur les orientations budgétaires le 17 juin 2020.

Vu les deux délibérations précédentes du Conseil municipal, adoptant le compte administratif de l'exercice 2019 et d'autre part, décidant d'affecter les résultats de ce même exercice ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre (Nicolas GIRARD, Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD), décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE 2020
LOTISSEMENT ROMPIDOU
VUE D'ENSEMBLE



MAIRIE DE
CHARLEVAL
EN PROVENCE

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	463 616.90	371 000.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0.00	0.00
	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	92 616.90 (si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	463 616.90	463 616.90

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	50 000.00	631 894.73
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
	001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	581 894.73 (si solde négatif)	/ (si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	631 894.73	631 894.73

2020-39 Budget Primitif 2020 – Vie culturelle et Activités Touristiques (ex Office de Tourisme)

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de budget de l'Office du Tourisme Municipal pour l'exercice 2020 présenté dans le rapport sur les orientations budgétaires le 17 juin 2020.



MAIRIE DE
CHARLEVAL
EN PROVENCE

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Vu les deux délibérations précédentes du Conseil municipal, adoptant le compte administratif de l'exercice 2019 et d'autre part, décidant d'affecter les résultats de ce même exercice ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre (Nicolas GIRARD, Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD), décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif Vie Culturelle et Activités Touristiques de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2020		
VIE CULTURELLE ET ACTIVITES TOURISTIQUES		
VUE D'ENSEMBLE		

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	48 900.00	55 814.80
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	/	/
	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	6 914.80 (si déficit)	/ (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		55 814.80	55 814.80



MAIRIE DE
CHARLEVAL
EN PROVENCE
INVESTISSEMENT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 385.03	/
	+	+	+
	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
R E P O R T S	001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	/ (si solde négatif)	6 385.03 (si solde positif)
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 385.03	6 385.03

2020-40 Budget Primitif 2020 – Centre de Santé Municipal

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de budget du Centre de Santé Municipal pour l'exercice 2020 présenté dans le rapport sur les orientations budgétaires le 17 juin 2020.

C'est le premier budget présenté puisque ce budget a été créé par délibération du 18 décembre 2019.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 19 voix pour et 4 contre (Nicolas GIRARD, Sophie BALLATORE, Alexandrine SIAS, Christophe HOCMARD), décide :

- **D'ADOPTER** le premier budget primitif du Centre de Santé Municipal de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2020
CENTRE DE SANTE MUNICIPAL
VUE D'ENSEMBLE



MAIRIE DE
CHARLEVAL
EN PROVENCE

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	135 000.00	135 000.00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	/	/
	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	/ <i>(si déficit)</i>	/ <i>(si excédent)</i>
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		135 000.00	135 000.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	/	/
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	/	/
	001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	/ <i>(si solde négatif)</i>	/ <i>(si solde positif)</i>
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		/	/

2020-41 Attribution des subventions aux associations au titre de 2020

Vu le Code général des collectivités locales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2131-11 ;

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2020, intervenu ce jour ;



MAIRIE DE
CHARLEVAL
EN PROVENCE

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant l'apport et le rôle des associations du type « Loi de 1901 » dans la participation des habitants à la vie locale et leur contribution au maintien d'une forme d'action citoyenne ;

Considérant que les conseillers municipaux pouvant avoir un intérêt avec les dossiers soumis à l'examen de l'assemblée, c'est-à-dire Christiane OLLIVIER (Amicale des 4 saisons), Nicolas GIRARD (Tennis Club), n'ont pas participé tant aux délibérations qu'aux votes pour les associations auxquelles ils appartiennent et dans lesquelles ils exercent un pouvoir de direction (en qualité de Président, Trésorier, membre du Bureau, ...) ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **DE VERSER** aux associations pour l'exercice 2020, les montants de subventions tels qu'ils figurent ci-dessous :
- **DE DIRE** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2020
- **DE RAPPELER** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom d'une association ci-dessus désignée, après constitution d'un dossier complet de demande de subvention

TABEAU ANNEXE A LA DELIBERATION N°2020-41

Nom de l'association	Subvention 2020
AMICALE DES 4 SAISONS	1 000,00
ANCIENS COMBATTANTS	700,00
AS CHARLEVAL	2 500,00
CHARLEVAL VTT	1 000,00
CLUB DES SENIORS BAL A JULES	500,00
CLUB NAUTIQUE CHARLEVALOIS	2 500,00
COLLEGE LES GARRIGUES	200,00
COMITE DE JUMELAGE	1 000,00
FOYER RURAL DE CHARLEVAL	9 000,00
LES ARCHERS DES COSTES	300,00
LKSPORTS	1 000,00



MAIRIE DE
CHARLEVAL
EN PROVENCE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nom de l'association	Subvention 2020
RANDO EVASION	1 000,00
SOCIETE DE CHASSE	1 200,00
TENNIS CLUB CHARLEVALOIS	4 200,00
UN COIN DE SCRAP	300,00
TOTAL article 6574	26 400,00
CCAS	32 699,00
Article 657362 - Subvention de fonctionnement au CCAS	32 699,00

Décisions du Maire

Pas de décision prise entre les deux conseils municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00 heures.

Vu pour être affiché le 6 juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Charleval, le 3 juillet 2020

Le Maire, Yves WIGT